

CAP Métiers de la Coiffure
Diplôme de Niveau 3
N° RNCP 34670

Formation en présentiel en CFA/en entreprise

Prérequis

Aucun

Modalité de recrutement et d'admission :

Entretien et positionnement

Public :

Personnes entre 16 ans et 30 ans

Objectifs :

La formation en apprentissage a pour objectif de préparer l'apprenant au CAP Métiers de la Coiffure. Cette préparation est organisée en alternance entre les cours dispensés par le CFA et les heures effectuées en entreprise d'accueil.

Une coordination permanente entre le professeur professionnel et le maître d'apprentissage, via le carnet de liaison, permet de s'assurer de la complétude des savoirs enseignés et transmis ainsi que de la progression pédagogique de l'apprenant.

Le référentiel est composé de blocs de compétences, qui correspondent aux matières enseignées en CAP Métiers de la Coiffure.

- ⇒ Bloc n°1-Réaliser des prestations de coiffure
- ⇒ Bloc n°2 – Etablir une relation avec la clientèle et participer à l'activité de l'entreprise
- ⇒ Bloc n°3 – Français et Histoire-Géographie enseignement moral et civique

- ⇒ Bloc n°4 -Mathématiques – Physique chimie
- ⇒ Bloc n°5 – Education physique et sportive
- ⇒ Bloc n°6 – langues vivantes
- ⇒ Bloc facultatif Arts appliqués et cultures artistiques

Le programme de la formation répond aux exigences du référentiel du diplôme.

Le texte du référentiel est consultable :

https://drive.google.com/file/d/1_8TbiRs_jNLzTXwRliifOmVmCXE3KLyM/view?usp=share_link

Durée :

Parcours :

- ⇒ La formation se déroule en générale sur 2 ans. Toutefois, il est possible dans certains cas d'aménager cette durée.
- ⇒ La formation peut être ramenée à 1 an notamment si l'élève est titulaire d'un diplôme français au moins de même niveau ou d'un titre européen d'un niveau supérieur, et s'il peut faire valoir des compétences en lien avec la spécialité de CAP ciblée ou bénéficier réglementairement de dispenses d'épreuves.
- ⇒ La formation peut être étendue à 3 ans en fonction des profils et des besoins particuliers des apprenants.
- ⇒ Les parcours d'un an et de trois ans sont des parcours

adaptés et résultant obligatoirement d'une décision de positionnement prise par le Recteur ou par le Directeur académique des services de l'Education nationale, sur proposition de l'équipe pédagogique et après dialogue avec l'apprenant ou sa famille (s'il est mineur).

Déroulé :

Pour un apprenti, le rythme moyen de l'alternance est le suivant : 2 jours de cours par semaine

Le temps de formation est de : 878 heures sur les 2 ans

Modalités et délais d'accès

Modalités d'accès

La formation est accessible en alternance :

- ⇒ Aux jeunes de 16 à 29 ans révolus dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (ils bénéficient du statut d'apprenti). L'âge minimal d'entrée en apprentissage est de 16 au moins, les personnes entrant dans leur 16ème année (15 ans et un jour), si elles ont terminé leur cycle du collège (brevet obtenu ou pas), peuvent commencer à exécuter un contrat d'apprentissage.

De plus, pour les postulants à l'apprentissage n'ayant pas

atteint l'âge de commencer à exécuter un tel contrat (15 ans et un jour s'ils ont terminé le cycle du collège), ils peuvent toutefois commencer leur formation théorique dans le cadre de la formation initiale professionnelle, tant en CFA qu'en lycée professionnel.

Depuis la loi du 5 septembre 2018, et pour les contrats d'apprentissage conclus à partir du 1^{er} janvier 2019, l'âge plafond d'entrée en apprentissage est de 29 ans révolu. Il est donc possible de conclure un tel contrat jusqu'à la veille des 30 ans du postulant, et ce même si sa date de début d'exécution intervient postérieurement, dans un délai toutefois raisonnable, ne remettant pas en cause la continuité et la cohérence du parcours de formation de la personne concernée.

- ⇒ Aux personnes qui ont une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), sans limite d'âge,
- ⇒ Aux personnes qui ont un projet de création ou de reprise d'entreprise, sans limitation d'âge,
- ⇒ Aux sportifs de haut niveau, sans limitation d'âge.

Délai d'accès :

Les inscriptions en formation au CAP sont possibles en cours d'année scolaire

Tarifs

L'apprenti signe un contrat d'apprentissage avec son entreprise d'accueil. Il possède dès lors un statut de salarié. Sa rémunération varie entre 27 % à 100 % du SMIC en fonction de l'année de formation et son âge. Le coût de la formation est

entièrement pris en charge par l'opérateur de compétence de la branche professionnelle (OPCO). La formation exige du matériel individuel et une tenue professionnelle financés pour un montant maximum de 500 €.

Contacts

Directrice : Sabine Fontaine
Référénte pédagogique : Sabine Fontaine
Référénte handicap : Florence Chaumont
Référénte mobilité nationale et internationale : Sabine Fontaine
Assistante mobilité nationale et internationale : Noémie Numa

Tel : 0262 24 14 40
sfacademiedelacoiffure@gmail.com

Site internet :

<https://www.academie-coiffure-reunion.com/>

Méthodes mobilisées

Méthodes pédagogiques

- ⇒ Enseignants professionnels issus du métier
- ⇒ Pédagogie de l'alternance s'appuyant sur les acquis en entreprise
- ⇒ Mise en situation
- ⇒ Pédagogie par l'expérimentation
- ⇒ Encadrement et suivi pédagogique de l'apprenant
- ⇒ Carnet de liaison

Moyens pédagogiques

- ⇒ Salle de cours
- ⇒ Salle de pratique
- ⇒ Accès au drive
- ⇒ Outils pédagogiques
- ⇒ Ressources documentaires

Modalités d'évaluation

Les apprenants sont évalués lors de contrôles organisés par les professeurs. Ces contrôles peuvent revêtir plusieurs formes

(écrit, oral, travaux pratiques, QCM ...) Des évaluations des savoir-faire et des savoir-être sont conduites conjointement entre le professeur professionnel et le maître d'apprentissage.

La certification est validée par l'obtention du diplôme délivré par le Rectorat d'Académie.

Accessibilité aux personnes handicapés

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, les parcours et les examens peuvent être aménagés sur demande par notre Référénte Handicap.

Indicateurs de résultats

Taux d'obtention du CAP métiers de la Coiffure : (en cours)

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Débouchés/Passerelles

L'obtention d'un diplôme de CAP permet une meilleure insertion dans la vie active.

Les CAP peuvent entrer tout de suite dans la vie professionnelle.

Toutefois, il est possible de compléter ses études par MC mention complémentaire, BP Brevet professionnel

Poursuite d'études au CFA de Sabine Fontaine Académie de la Coiffure :

BP Brevet professionnel coiffure



04/04/2023

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour toute demande spécifique, notre référente handicap est à votre disposition.

Coupon-réponse à retourner à Sabine Fontaine Académie de la Coiffure, 396 rue Hubert Delisle 97430 Tampon

Tel: 0262 24 14 40

Personne en situation de handicap

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :



GSM:



Email :

Je suis intéressé(e) par la formation :

CAP Métiers de la Coiffure

Je souhaite être contacté(e)

Créneaux horaires :